



- 6.3. Appel d'offres sur invitation numéro 2015-03 concernant des travaux de pavage sur les rues Allard et de l'Église: Autorisation;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
- 7.1. Travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2014-04 : approbation des comptes soumis et des modifications
- 7.2. Autorisation du paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2015;
- 7.3. Présentation du rapport sur la situation financière du régime de retraite des employés de la Municipalité de Labelle au 31 décembre 2013;
- 7.4. Facture pour services professionnels de Godard Bélisle St-Jean & associés;
- 7.5. Affichage d'un poste de responsable de l'horticulture;
- 8. Travaux publics**
- 8.1. Travaux de peinture au centre communautaire;
- 8.2. Demande au MTQ pour l'installation d'un lampadaire;
- 9. Urbanisme et environnement**
- 9.1. Appui pour la vente d'une terre publique intramunicipale d'une partie du lot 31-P, rang F, dans le canton de Labelle, pour la propriété du 14167, chemin Chadrofer (9817-80-4983);
- 9.2. Mandat pour la régularisation de chemins;
- 9.3. Offre de service pour le remplacement de la cartographie au logiciel Accès cité;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
- 11.1. Aide financière à divers organismes;
- 11.2. Achat d'une chaise de sauveteur;
- 12. Bibliothèque**
- 12.1. Modification – fermeture des services municipaux pour l'année 2015;
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
- 14.1. Adoption du règlement numéro 2015-246 concernant le nourrissage des animaux sauvages;
- 14.2. Avis de motion : Règlement numéro 2015-247 décrétant des travaux de construction d'un bureau d'accueil touristique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts;
- 15. Comptes**
- 15.1. Approbation des comptes du mois de décembre 2014;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée

5. RÉS. 002.01.2015 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 15 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



Que les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soient approuvés tels que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 RÉS. 003.01.2015 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-01 CONCERNANT LES SERVICES D'EXCAVATION POUR L'ANNÉE 2015 : AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale, Mme Claire Coulombe, et le directeur du Service des travaux publics, M. Marc Ethier, à aller en appel d'offres pour des services d'excavation pour l'année 2015 conformément au devis joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée

6.2 RÉS. 004.01.2015 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2015-02 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LES RUES ALLARD ET DE L'ÉGLISE: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité, sous-volet 1.5 pour le remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue Allard (qui implique le remplacement de trottoirs et de bordures), et que celle-ci a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a également présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité, sous-volet 2.5 (MADA) pour la construction et le remplacement de trottoirs sur la rue de l'Église, et que celle-ci a aussi été retenue;

CONSIDÉRANT QUE des mandats ont été donnés à la firme d'ingénierie WSP pour la réalisation des documents nécessaires à la réalisation de ces appels d'offres (résolutions numéro 145.06.2014 et 146.06.2014);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'ont pu être réalisés en 2014;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à retourner en appel d'offres public pour des travaux de construction de trottoirs sur les rues Allard et de l'Église, le tout conformément au devis préparé par la Municipalité et la firme WSP, ingénieurs, joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée



**6.3 RÉS. 005.01.2015 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2015-03
CONCERNANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES
RUES ALLARD ET DE L'ÉGLISE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité, sous-volet 2.5 (MADA) pour la construction et le remplacement de trottoirs sur la rue de l'Église, et que celle-ci a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a également présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité, sous-volet 1.5 pour le remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue Allard, et que celle-ci a aussi été retenue;

CONSIDÉRANT QUE des mandats ont été donnés à WSP pour la confection des documents nécessaires à la réalisation de cet appel d'offres (résolutions numéro 145.06.2014 et 146.06.2014);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été autorisé pour les travaux de construction de trottoirs sur les rues Allard et de l'Église, mais que ces travaux entraîneront également des travaux de pavage;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'ont pu être réalisés en 2014;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à retourner en appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage sur les rues Allard et de l'Église, le tout conformément au devis préparé par la Municipalité et la firme WSP, ingénieurs, joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée

**7.1 RÉS. 006.01.2015 TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO
2014-04 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS ET
DES MODIFICATIONS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de paiement numéro 6 présentée par le Groupe Laverdure construction inc. au montant total de 195 572,18 \$ taxes incluses, le tout conformément au rapport préparé en date du 31 décembre 2014.

D'autoriser et/ou d'entériner les demandes de modifications ME-08 au montant de 939,85 et ME-10 au montant de 5 014,15 \$, et ME-11 au montant de 2 519,00 \$ totalisant 8 472,00 \$ plus les taxes.

Que ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2013-230, et, si nécessaire, par l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée



7.2

**RÉS. 007.01.2015 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES
INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2015**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
 APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement des dépenses incompressibles suivantes prévues au budget pour l'année 2015 :

Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 à 139	80 956 \$
Salaires	140 à 150	1 317 976 \$
Cotisations de l'employeur	200 à 299	342 705 \$
Téléphonie	331	18 231 \$
Internet	335	2 213 \$
Contrat de gestion piscine	411	42 000 \$
Assurance générale	421	75 340 \$
Contrat de déneigement	443	194 050 \$
Contrat de gestion patinoire	447	25 780 \$
Immatriculation des véhicules	455	12 834 \$
Cotisations et abonnements	494	26 951 \$
Location de bâtiment	511	16 626 \$
Location de terrain	512	3 295 \$
Électricité	681	155 603 \$
Intérêts sur la dette à long terme	840	141 891 \$
Quote-part MRC	951	551 124 \$
Quote-part OMH	963	16 000 \$
	Total des dépenses incompressibles	3 023 575 \$
	Total du budget	4 523 963 \$
	% des dépenses incompressibles sur le budget total	66.83%

Adoptée

7.3

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Tel que requis par l'article 57 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe présente le rapport sur la situation financière du régime de retraite des employés de la Municipalité de Labelle au 31 décembre 2013.

Elle fait état notamment des informations suivantes :



- résumé des principales dispositions du régime ;
- valeur de l'actif du régime ;
- valeur du passif du régime ;
- déficit ou le surplus imputable aux retraités ;
- déficit ou le surplus imputable aux participants actifs ;
- cotisation d'exercice payable par l'organisme municipal et celle payable par les participants actifs, exprimés en pourcentage de la masse salariale ;
- cotisation d'équilibre ;
- masse salariale des participants actifs ;
- valeur de l'indexation de la rente des retraités et des participants actifs.

Mme Turpin quitte la séance. Il est 20 h 12.

7.4 RÉS. 008.01.2015 FACTURE POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASSOCIÉS

CONSIDÉRANT le règlement des comptes à recevoir de Blueberry Lake Villégiature Inc. intervenue par la résolution 241.10.2014 ;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le paiement de la facture numéro 18023 de Godard Bélisle St-Jean & Associés, au montant de 22 535,82 plus taxes, ayant trait à toutes les interventions dans le dossier du règlement des comptes à recevoir de Blueberry Lake Villégiature Inc.

Adoptée

7.4 RÉS. 009.01.2015 AFFICHAGE D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE L'HORTICULTURE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser l'affichage d'un poste de responsable de l'horticulture pour la saison 2015 dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur tous les sites pertinents.

Adoptée

8.1 RÉS. 010.01.2015 TRAVAUX DE PEINTURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Yves Robidoux pour la réalisation de travaux de peinture dans le gymnase du centre communautaire de Labelle au montant de 6 050,00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée par l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée



8.2 RÉS. 011.01.2015 DEMANDE AU MTQ POUR L'INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE

CONSIDÉRANT la demande d'une citoyenne relative à l'installation d'un lampadaire à l'intersection de la route 117 et du chemin des Cerisiers;

CONSIDÉRANT QUE le poteau sur lequel ce lampadaire devrait être installé est situé dans l'emprise du MTQ et que, par conséquent, l'installation de celui-ci relève du ministère ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un lampadaire sur la route 117 à l'intersection du chemin des Cerisiers. (poteau # Z7H6W).

Adoptée

9.1 RÉS. 012.01.2015 APPUI POUR LA VENTE D'UNE TERRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPALE D'UNE PARTIE DU LOT 31-P, RANG F, DANS LE CANTON DE LABELLE, POUR LA PROPRIÉTÉ DU 14167, CHEMIN CHADROFER (9817-80-4983)

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 14167, chemin Chadrofer possèdent un bail sur le lot 31-P, rang F, du canton de Labelle pour la présence d'un garage sur les terres publiques intramunicipale construit en 1999;

CONSIDÉRANT QU'en plus de payer pour la location du terrain, ils doivent également payer des taxes municipales sur ce terrain loué;

CONSIDÉRANT QUE les requérants sont propriétaires depuis peu et que lors de l'achat de la propriété il n'y avait qu'un seul compte de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a dernièrement été séparée en deux suite à des modifications du service d'évaluation de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que les propriétaires demandent l'appui de la municipalité afin que la MRC des Laurentides leur cède le terrain et ainsi l'annexer à la propriété du 14167, chemin Chadrofer comme lors de l'achat de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires demandent également à la MRC d'acquitter les frais pour la correction des papiers notariés et d'arpentage, étant donné que les titres ne sont plus légaux;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer la vente de la terre publique intramunicipale sur la partie du lot 31, rang F, dans le canton de Labelle à la MRC des Laurentides pour permettre l'annexion du terrain au 14167, chemin Chadrofer.



Que les propriétaires négocient avec la MRC des Laurentides pour les autres éléments en litige.

Adoptée

9.2 RÉS. 013 .01.2015 MANDAT POUR LA RÉGULARISATION DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la rénovation cadastrale en cours sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de titre sur certains chemins à caractère public;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de corriger immédiatement cette situation étant donné la réforme cadastrale en cours;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'arpenteur-géomètre Tremblay-Laliberté travaille actuellement sur la réforme cadastrale sur le territoire de Labelle et que les frais pour la régularisation des chemins seront moins élevés des autres firmes d'arpentage;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme d'arpenteur-géomètre Tremblay-Laliberté afin de régulariser les chemins municipaux sans titre au montant de 16 285\$ plus les taxes.

Que la présente dépense soit payée à même l'excédent non affecté.

Adoptée

9.3 RÉS. 014.01.2015 OFFRE DE SERVICE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CARTOGRAPHIE AU LOGICIEL ACCÈS CITÉ

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme utilise le logiciel Accès Cité pour ses tâches courantes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie PG Solutions propose à la municipalité une migration de la cartographie de MapX vers JMap pour le logiciel Accès Cité;

CONSIDÉRANT QUE le projet était prévu et respecte le budget;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense de 9 510 \$ plus les taxes pour la firme PG solutions afin de réaliser la migration de la cartographie de MapX vers JMap pour le logiciel Accès Cité.

Que la présente dépense soit payée par le fonds d'administration, projet « changement de la carte au logiciel Accès Cité de PG », poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée



11.1

RÉS. 015.01.2015 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes, qui ont respecté les procédures de la politique 2008-28, les contributions annuelles ci-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- 16 500 \$ à l'Association des propriétaires au Lac Labelle;
- 1 000 \$ à l'Association des propriétaires du Lac Joly;
- 1 000 \$ à l'Association chasse et pêche de Labelle;
- 350 \$ au Cercle de Fermières;
- 5 000 \$ à la Chambre de Commerce de Labelle;
- 3 000 \$ au Club de ski de fond de Labelle;
- 400 \$ au Club de Tir de Labelle;
- 1 660 \$ au Club Quad Iroquois;
- 1 000 \$ au Comité de la Gare;
- 4 000 \$ au Comité des Loisirs;
- 3 000 \$ au Comptoir d'Entraide de Labelle;
- 3 000 \$ à la Maison des Jeunes de Labelle;
- 1 500 \$ à la Société d'Histoire de la Chute-aux-Iroquois;
- 250 \$ au groupe Scouts de Labelle
- 1 210 \$ aux Dîners de l'amitié;

Que le montant de ces subventions soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme.

Adoptée

11.2

RÉS. 016.01.2015 ACHAT D'UNE CHAISE DE SAUVETEUR

CONSIDÉRANT QUE nous devons respecter les normes de sécurité pour tous nos équipements sportifs, particulièrement à la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE notre ancienne chaise de sauveteur ne répond plus à ces normes, car n'a pas de banc pivotant, ni la hauteur réglementaire;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De faire l'achat d'une chaise de sauveteur de la compagnie AQUAM au coût de 3 153,54\$ plus taxes.

Que le montant de cet achat soit pris à même l'excédent non affecté.

Adoptée



12.1 RÉS. 017.01.2015 MODIFICATION – FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque est ouverte au public les samedis;

CONSIDÉRANT QUE le samedi 2 janvier 2016 est une fête légale prévue à la convention collective en vigueur;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De modifier la résolution numéro 306.12.2014 en précisant que la bibliothèque sera fermée le samedi 2 janvier 2016.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 RÉS. 018.01.2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-246 CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu ledit règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2015-246 concernant le nourrissage des animaux sauvages.

Que le règlement numéro 2015-246 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-247 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Le conseiller Claude Nantel donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2015-247 décrétant des travaux de construction d'un bureau d'accueil touristique et un emprunt à long terme pour en défrayer le coût.



15.1

RÉS. 019.01.2015 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant cinq-cent-soixante-six-mille-deux-cent-quatre-vingt dollars et quarante-cinq cents (566 280,45 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Compass Minerals Canada Corp	7 478,69 \$
➤ Godard, Belisle, St-Jean & associés	25 725,65 \$
➤ Groupe Laverdure construction	467 585,11 \$
➤ JOFI (Entreprises) enr.	4 368,42 \$
➤ Omni-Tech sports	3 298,56 \$
➤ PG Solutions inc.	22 241,91 \$
➤ Protectron	9 511,09 \$
➤ Quincaillerie Gauthier	2 138,94 \$
➤ Signo Tech inc.	2 850,83 \$
➤ Ville de Mont-Tremblant	2 308,00 \$
➤ WSP Canada inc.	3 841,08 \$

Adoptée

15.2

RÉS. 020.01.2015 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-soixante-dix-neuf-mille-huit-cent-dix-huit dollars et trente-six cents (179 818,36 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4302 à 4344 et les numéros de chèques de 37266 à 37300 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Maison des jeunes de Labelle	3 301,28 \$
➤ Pitneyworks	3 483,75 \$
➤ Club de ski de fond de Labelle	3 000,00 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	15 673,37 \$
➤ Sonic Co-op/FCDQ carte	10 049,37 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	4 506,02 \$
➤ 139297 Canada inc. (location et équipement)	2 299,51 \$
➤ 9077-2146 Québec inc. (dénéigement)	35 272,84 \$
➤ Concept paysager	6 031,79 \$
➤ L'Industrielle Alliance	17 607,27 \$
➤ Pyromont	2 166,19 \$
➤ Service de pneu Sarrazin inc.	7 098,83 \$
➤ Hydro-Québec	2 074,01 \$
➤ Hydro-Québec	3 531,21 \$
➤ Hydro-Québec	2 564,44 \$



➤	Ministre du revenu du Québec	9 195,27 \$
➤	Receveur général du Canada	10 901,35 \$
➤	Hydro-Québec	2 039,31 \$
➤	Ministre du revenu du Québec	12 767,93 \$
➤	Visa Desjardins	2 016,98 \$

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 021.01.2015 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 36.

Adoptée

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire